

Fonds rendement amélioré d'obligations Evolve

31 décembre 2024

États financiers annuels

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts de

Fonds Actif actions privilégiées canadiennes Evolve	FNB indiciel FANGMA Evolve
Fonds Actif titres à revenu fixe et approche fondamentale Evolve	Fonds Chefs de file du futur Evolve
Fonds Actif titres à revenu fixe mondiaux Evolve	Fonds Rendement amélioré de sociétés mondiales de soins de santé Evolve
Fonds d'intelligence artificielle Evolve	FNB indiciel Rendement amélioré du secteur mondial des matériaux et des mines Evolve
Fonds indiciel innovation automobile Evolve	Fonds indiciel innovation Evolve
Fonds rendement amélioré d'obligations canadiennes global Evolve	Fonds indiciel rendement amélioré NASDAQ Technologie Evolve
Fonds indiciel Rendement amélioré de banques et assureurs vie canadiens Evolve	Fonds indiciel NASDAQ Technologie Evolve
Fonds indiciel rendement amélioré services publics canadiens Evolve	Fonds rendement amélioré S&P 500® Evolve
Fonds indiciel infonuagique Evolve	Fonds rendement amélioré S&P/TSX 60 Evolve
FNB des cryptomonnaies Evolve	Fonds Rendement amélioré de banques américaines Evolve
Fonds indiciel cybersécurité Evolve	Fonds Compte d'épargne à intérêt élevé
FNB indiciel jeux électroniques Evolve	Fonds de gestion de trésorerie supérieur
Fonds rendement amélioré d'obligations Evolve	Fonds Compte d'épargne à intérêt élevé en dollars américains
FNB Rendement amélioré de banques européennes Evolve	Fonds de gestion de trésorerie supérieur en dollars américains

[collectivement, les « Fonds »]

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023 (le cas échéant), et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les états des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023 (le cas échéant), ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière [« IFRS »].

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants des Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du fonds de chacun des Fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du fonds de chacun des Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les Fonds ou de cesser leur activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Fonds à cesser leur exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Osbert Liu.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 24 mars 2025

Table des matières

États de la situation financière	1
États du résultat global	2
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3
États des flux de trésorerie	5
Inventaire du portefeuille de placements	6
Notes complémentaires aux états financiers propres au Fonds.....	7
Notes complémentaires aux états financiers.....	11

Fonds rendement amélioré d'obligations Evolve

États de la situation financière

(en dollars canadiens, sauf le nombre de parts)

	31 décembre 2024 (\$)	31 décembre 2023 (\$)
Aux (note 1)		
Actif		
Actifs courants		
Placements à la juste valeur	280 128 641	29 985 301
Trésorerie	541 456	261 689
Souscriptions à recevoir	356 970	281 500
Montant à recevoir de la vente de placements	1 168 949	423 445
Actifs dérivés	4 336	283 504
	282 200 352	31 235 439
Passif		
Passifs courants		
Rachats à payer	65 931	700
Placements à payer	1 167 928	846 272
Distributions à payer aux porteurs de parts rachetables	2 814 951	147 250
Passifs dérivés	164 649	207 590
Charges à payer	176 196	6 977
	4 389 655	1 208 789
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	277 810 697	30 026 650
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Parts de FNB non couvertes	30 180 985	20
Parts de FNB couvertes	171 934 102	17 257 507
Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	47 614 333	27
Parts couvertes de catégorie A	6 209 313	790 468
Parts couvertes de catégorie F	21 871 965	11 978 628
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Parts de FNB non couvertes	20,12	20,00
Parts de FNB couvertes	18,54	22,27
Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains ¹	27,21	27,00
Parts couvertes de catégorie A	18,09	21,95
Parts couvertes de catégorie F	18,26	21,97

1 Les montants par part sont présentés en dollars canadiens

Approuvé au nom du conseil d'administration d'Evolve Funds Group Inc., gestionnaire et fiduciaire :



Raj Lala
Chef de la direction et administrateur



Scharlet Diradour
Chef des services financiers et chef de la conformité

Fonds rendement amélioré d'obligations Evolve

États du résultat global

(en dollars canadiens, sauf le nombre de parts)

	31 décembre 2024 (\$)	31 décembre 2023 (\$)
Pour les exercices ou périodes terminés les (note 1)		
Produits (pertes)		
Produit d'intérêts aux fins de distribution	13 840	-
Revenu de dividende	8 076 357	129 372
Variations de la juste valeur des placements		
Gain net réalisé (perte nette réalisée)	1 350 381	221 067
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	(5 043 735)	935 619
Variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés		
Gain net réalisé (perte nette réalisée)	(8 001 027)	471 175
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	(358 387)	220 873
Autre produits (pertes)		
Gain net réalisé (perte nette réalisée) à la conversion de devises	52 000	(42 120)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente à la conversion de devises	1 108	(86)
Total des produits (pertes)	(3 909 463)	1 935 900
Charges		
Frais de gestion (note 4)	893 535	433
Frais d'administration (note 4)	315 857	5 228
Charges d'intérêts et frais bancaires	2 709	1
Retenues d'impôt étranger à la source (note 6)	1 192 241	19 406
Coûts de transaction (note 2)	376 716	10 951
Total des charges	2 781 058	36 019
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(6 690 521)	1 899 881
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation		
Parts de FNB non couvertes	578 812	-
Parts de FNB couvertes	(7 690 769)	1 132 187
Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	2 240 023	-
Parts couvertes de catégorie A	(410 417)	30 428
Parts couvertes de catégorie F	(1 408 170)	737 266
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation par part		
Parts de FNB non couvertes	0,47	-
Parts de FNB couvertes	(1,63)	3,09
Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains ¹	1,37	-
Parts couvertes de catégorie A	(1,93)	2,68
Parts couvertes de catégorie F	(1,31)	2,95

1 Les montants par part sont présentés en dollars canadiens

Fonds rendement amélioré d'obligations Evolve

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

(en dollars canadiens, sauf le nombre de parts)

	31 décembre 2024 (\$)	31 décembre 2023 (\$)
Pour les exercices ou périodes terminés les (note 1)		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période		
Parts de FNB non couvertes	20	-
Parts de FNB couvertes	17 257 507	-
Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	27	-
Parts couvertes de catégorie A	790 468	-
Parts couvertes de catégorie F	11 978 628	-
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	30 026 650	-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation		
Parts de FNB non couvertes	578 812	-
Parts de FNB couvertes	(7 690 769)	1 132 187
Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	2 240 023	-
Parts couvertes de catégorie A	(410 417)	30 428
Parts couvertes de catégorie F	(1 408 170)	737 266
	(6 690 521)	1 899 881
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
Produits nets des placements		
Parts de FNB non couvertes	(522 418)	-
Parts de FNB couvertes	(2 656 499)	(58 266)
Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	(1 066 882)	-
Parts couvertes de catégorie A	(90 480)	(2 466)
Parts couvertes de catégorie F	(981 868)	(46 368)
	(5 318 147)	(107 100)
Gains nets réalisés		
Parts de FNB non couvertes	(27 501)	-
Parts de FNB couvertes	(112 315)	(123 724)
Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	(50 745)	-
Parts couvertes de catégorie A	(5 559)	-
Parts couvertes de catégorie F	(20 336)	(117 567)
	(216 456)	(241 291)
Remboursement de capital		
Parts de FNB non couvertes	(1 991 331)	-
Parts de FNB couvertes	(8 730 936)	(86 760)
Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	(3 626 508)	-
Parts couvertes de catégorie A	(408 221)	(5 133)
Parts couvertes de catégorie F	(1 488 194)	-
	(16 245 190)	(91 893)

Fonds rendement amélioré d'obligations Evolve

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (suite)

(en dollars canadiens, sauf le nombre de parts)

	31 décembre 2024 (\$)	31 décembre 2023 (\$)
Pour les exercices ou périodes terminés les (note 1)		
Opérations sur les parts rachetables		
Produit tiré de la vente de parts rachetables		
Parts de FNB non couvertes	55 356 577	20
Parts de FNB couvertes	200 265 664	17 995 812
Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	86 810 660	27
Parts couvertes de catégorie A	7 869 873	1 020 123
Parts couvertes de catégorie F	19 437 900	11 274 819
	369 740 674	30 290 801
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		
Parts couvertes de catégorie A	354 748	6 226
Parts couvertes de catégorie F	1 743 149	132 178
	2 097 897	138 404
Rachat de parts		
Parts de FNB non couvertes	(23 213 174)	-
Parts de FNB couvertes	(26 398 550)	(1 601 742)
Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	(36 692 242)	-
Parts couvertes de catégorie A	(1 891 099)	(258 710)
Parts couvertes de catégorie F	(7 389 144)	(1 700)
	(95 584 209)	(1 862 152)
Augmentation (diminution) nette au titre des opérations sur parts rachetables	276 254 362	28 567 053
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour la période	247 784 048	30 026 650
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période		
Parts de FNB non couvertes	30 180 985	20
Parts de FNB couvertes	171 934 102	17 257 507
Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	47 614 333	27
Parts couvertes de catégorie A	6 209 313	790 468
Parts couvertes de catégorie F	21 871 965	11 978 628
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	277 810 698	30 026 650

Fonds rendement amélioré d'obligations Evolve

États des flux de trésorerie

(en dollars canadiens, sauf le nombre de parts)

	31 décembre 2024 (\$)	31 décembre 2023 (\$)
Pour les exercices ou périodes terminés les (note 1)		
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(6 690 521)	1 899 881
Ajustements :		
Variation (du gain de change latent) de la perte de change latente sur les devises	(1)	-
(Gain réalisé) perte réalisée sur les placements	(1 350 381)	(221 067)
(Gain réalisé) perte réalisée sur les dérivés	8 001 027	(471 175)
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	5 043 735	(935 619)
Variation de la (plus-value) moins-value latente des dérivés	358 387	(220 873)
Acquisition de placements et de dérivés ²	(37 147 513)	(20 463 600)
Produit à la vente et à l'échéance de placements et de dérivés ²	27 548 739	7 859 797
Augmentation (diminution) des charges à payer	169 219	6 977
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	(4 067 309)	(12 545 679)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(17 014 195)	(154 630)
Produit tiré de la vente de parts ²	30 891 687	13 257 538
Paiements pour le rachat de parts ²	(9 530 417)	(295 540)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	4 347 075	12 807 368
Variation du gain latent (de la perte latente) de change sur les devises	1	-
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	279 766	261 689
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	261 689	-
Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période	541 456	261 689
Informations supplémentaires¹		
Intérêts reçus, nets des retenues d'impôt étranger	13 840	-
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôt étranger	6 884 116	109 966

1 Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

2 Compte non tenu des opérations en nature, le cas échéant

Fonds rendement amélioré d'obligations Evolve

Inventaire du portefeuille de placements

Au 31 décembre 2024

Nombre d'actions		Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
FNB – Titres à revenu fixe américains (100,8 %)			
1 337 926	iShares 20+ Year Treasury Bond ETF	171 223 858	167 953 207
1 409 897	Vanguard Long-Term Treasury ETF	113 015 597	112 175 434
		284 239 455	280 128 641
	Coûts de transaction	(2 698)	-
	Total des placements (100,8 %)	284 236 757	280 128 641
	Actifs dérivés (0,0 %)*		4 336
	Passifs dérivés (-0,0 %)*		(164 649)
	Autres actifs, moins les passifs (-0,8 %)		(2 157 631)
	ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES		277 810 697

*Contrats de change à terme (-0,0 %) 31 décembre 2024

Contrepartie	Notation de crédit de la contrepartie	Date de règlement	Devises achetées Valeur nominale	Devises vendues Valeur nominale	Gain latent (perte latente) (\$)
BNY Capital Markets Inc.	A-1+	24 janv. 2025	USD 4 784 302	CAD 4 780 069	4 233
BNY Capital Markets Inc.	A-1+	24 janv. 2025	CAD 149 054	USD 148 951	103
Total					4 336
BNY Capital Markets Inc.	A-1+	24 janv. 2025	CAD 213 760 826	USD 213 904 698	(143 872)
BNY Capital Markets Inc.	A-1+	24 janv. 2025	USD 7 405 119	CAD 7 425 896	(20 777)
Total					(164 649)
Total du gain latent (de la perte latente) sur les contrats de change à terme					(160 313)

Fonds rendement amélioré d'obligations Evolve

Notes complémentaires aux états financiers propres au Fonds

Risques liés aux instruments financiers (note 3)

Risque de concentration du portefeuille

Les principales concentrations du Fonds par secteur se présentent comme suit :

Portefeuille par catégorie	Pourcentage de la valeur liquidative	
	31 décembre 2024 (%)	31 décembre 2023 (%)
Titres de capitaux propres		
FNB – Titres à revenu fixe américains	100,8	99,9
Actifs dérivés	0,0	0,9
Passifs dérivés	(0,0)	(0,7)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,2	0,9
Autres actifs, moins les passifs	(1,0)	(1,0)
Total	100,0	100,0

Autre risque de prix/de marché

Le tableau ci-après résume l'estimation de la direction concernant l'incidence d'une variation de 10 % de la valeur du Fonds sur l'actif net, aux 31 décembre 2024 et 2023, toutes les autres variables demeurant constantes :

Fonds	Incidence sur l'actif net (\$)	
	31 décembre 2024 (\$)	31 décembre 2023 (\$)
Fonds rendement amélioré d'obligations Evolve	28 012 864	2 998 530

Risque de change

Les tableaux ci-après indiquent les devises auxquelles le Fonds était exposé de façon importante aux 31 décembre 2024 et 2023, en fonction de la valeur de marché des instruments financiers du Fonds (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie), ainsi que les montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme, selon le cas. Ils présentent également l'effet possible d'une variation de +/- 5 % du dollar canadien sur l'actif net du Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023.

Le tableau suivant indique les devises auxquelles les catégories non couvertes du Fonds étaient exposées au 31 décembre 2024. Au 31 décembre 2023, les catégories non couvertes du Fonds n'étaient pas exposées aux devises.

Devise	Instruments financiers, excluant les dérivés (\$)	Contrats de change à terme (\$)	Exposition nette aux devises (\$)	Incidence sur l'actif net (\$)
31 décembre 2024				
Dollar américain	78 637 870	-	78 637 870	3 931 894
Total	78 637 870	-	78 637 870	3 931 894

Fonds rendement amélioré d'obligations Evolve

Notes complémentaires aux états financiers propres au Fonds (suite)

Les tableaux suivants indiquent les devises auxquelles les catégories couvertes du Fonds étaient exposées aux 31 décembre 2024 et 2023.

Devise	Instruments financiers, excluant les dérivés (\$)	Contrats de change à terme (\$)	Exposition nette aux devises (\$)	Incidence sur l'actif net (\$)
31 décembre 2024				
Dollar américain	202 181 621	(201 864 228)	317 393	15 870
Total	202 181 621	(201 864 228)	317 393	15 870

Devise	Instruments financiers, excluant les dérivés (\$)	Contrats de change à terme (\$)	Exposition nette aux devises (\$)	Incidence sur l'actif net (\$)
31 décembre 2023				
Dollar américain	29 358 293	(29 821 237)	(462 944)	(23 147)
Total	29 358 293	(29 821 237)	(462 944)	(23 147)

Risque de taux d'intérêt

Aux 31 décembre 2024 et 2023, la majeure partie des actifs et passifs financiers du Fonds ne portaient pas intérêt. Par conséquent, le Fonds n'est pas exposé de façon importante au risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt du marché.

Risque de liquidité

Les liquidités du Fonds font l'objet d'une gestion quotidienne, ce qui permet de couvrir les charges et de pourvoir au rachat des parts rachetables du Fonds. Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds détenait peu de passifs financiers ayant des échéances de plus de trois mois.

Risque de crédit

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds n'avait aucun placement important dans des titres à revenu fixe. Se reporter à la rubrique Inventaire du portefeuille pour connaître la notation de crédit des contreparties aux contrats de change à terme.

Évaluations à la juste valeur (note 2)

Le tableau suivant présente la hiérarchie des évaluations à la juste valeur en fonction des données d'entrée utilisées aux 31 décembre 2024 et 2023 aux fins de l'évaluation des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur :

Actifs (passifs) financiers

	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
31 décembre 2024				
Titres de capitaux propres	280 128 641	-	-	280 128 641
Actifs dérivés	-	4 336	-	4 336
Passifs dérivés	-	(164 649)	-	(164 649)
Total	280 128 641	(160 313)	-	279 968 328
31 décembre 2023				
Titres de capitaux propres	29 985 301	-	-	29 985 301
Actifs dérivés	-	283 504	-	283 504
Passifs dérivés	(203 563)	(4 027)	-	(207 590)
Total	29 781 738	279 477	-	30 061 215

Fonds rendement amélioré d'obligations Evolve

Notes complémentaires aux états financiers propres au Fonds (suite)

Au cours des périodes terminées les 31 décembre 2024 et 2023, il n'y a eu aucun transfert de titres entre le niveau 1 et le niveau 2. Aux 31 décembre 2024 et 2023 ou pour les périodes terminées à ces dates, aucun titre n'était classé au niveau 3.

Entités structurées non consolidées

Le tableau ci-après présente les renseignements détaillés sur les placements du Fonds dans des fonds négociés en bourse aux 31 décembre 2024 et 2023. La colonne « Pourcentage de l'actif net du Fonds » présente la participation du Fonds dans le fonds négocié en bourse, exprimée en pourcentage de l'actif net du fonds négocié en bourse.

	Juste valeur des placements du Fonds (\$)	Pourcentage de l'actif net du Fonds (%)
31 décembre 2024		
Vanguard Long-Term Treasury ETF	112 175 434	0,8
iShares 20+ Year Treasury Bond ETF	167 953 207	0,2
31 décembre 2023		
Vanguard Long-Term Treasury ETF	12 004 118	0,6
iShares 20+ Year Treasury Bond ETF	17 981 183	0,0

Compensation des instruments financiers (note 3)

Le tableau ci-après présente le montant brut des instruments financiers pouvant être compensés, ou qui font l'objet de conventions-cadres de compensation ou d'autres accords similaires exécutoires, mais qui ne sont pas compensés aux 31 décembre 2024 et 2023. La colonne « Montant net » indique l'incidence qu'aurait l'exercice de tous les droits de compensation sur l'état de la situation financière du Fonds.

	Montants admissibles à la compensation (\$)			
	Montant brut des actifs et passifs financiers comptabilisés (\$)	Montant net des actifs et passifs financiers comptabilisés dans l'état de la situation financière (\$)	Instruments financiers admissibles à la compensation (\$)	Montant net (\$)
Actifs et passifs financiers				
31 décembre 2024				
Actifs dérivés	4 336	4 336	(4 336)	-
Passifs dérivés	(164 649)	(164 649)	4 336	(160 313)
Total	(160 313)	(160 313)	-	(160 313)
31 décembre 2023				
Actifs dérivés	283 504	283 504	(4 027)	279 477
Passifs dérivés	(4 027)	(4 027)	4 027	-
Total	279 477	279 477	-	279 477

Fonds rendement amélioré d'obligations Evolve

Notes complémentaires aux états financiers propres au Fonds (suite)

Opérations sur parts (note 5)

Les opérations des porteurs de parts pour les périodes terminées les 31 décembre 2024 et 2023 étaient les suivantes :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Parts de FNB non couvertes		
Nombre de parts rachetables en circulation au début de la période	1	-
Émises	2 624 999	1
Rachetées	(1 125 000)	-
Nombre de parts rachetables en circulation à la fin de la période	1 500 000	1
Parts de FNB couvertes		
Nombre de parts rachetables en circulation au début de la période	775 000	-
Émises	9 825 000	850 000
Rachetées	(1 325 000)	(75 000)
Nombre de parts rachetables en circulation à la fin de la période	9 275 000	775 000
Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains		
Nombre de parts rachetables en circulation au début de la période	1	-
Émises	3 049 999	1
Rachetées	(1 300 000)	-
Nombre de parts rachetables en circulation à la fin de la période	1 750 000	1
Parts couvertes de catégorie A		
Nombre de parts rachetables en circulation au début de la période	36 009	-
Émises	388 026	47 691
Réinvesties	18 063	283
Rachetées	(98 809)	(11 965)
Nombre de parts rachetables en circulation à la fin de la période	343 289	36 009
Parts couvertes de catégorie F		
Nombre de parts rachetables en circulation au début de la période	545 304	-
Émises	943 511	539 285
Réinvesties	87 550	6 097
Rachetées	(378 629)	(78)
Nombre de parts rachetables en circulation à la fin de la période	1 197 736	545 304

Impôts sur le résultat (note 6)

Au 31 décembre 2024, le Fonds n'avait aucun solde du report prospectif des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital.

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2024 et pour les périodes telles que présentées dans les états financiers (note 1)

1. ORGANISATION

Les Fonds Evolve (chacun, un « Fonds » et collectivement, les « Fonds ») sont constitués aux dates de création indiquées plus loin en tant que fiducies de fonds communs de placement à capital variable, sous le régime des lois de la province de l'Ontario, conformément à une déclaration de fiducie générale datée du 4 août 2017, en sa version modifiée et mise à jour à l'occasion. Les parts des fonds négociés en Bourse (« FNB ») sont inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX »), ainsi qu'à la Bourse NEO dans le cas du Fonds Actif titres à revenu fixe et approche fondamentale Evolve et du Fonds Compte d'épargne à intérêt élevé Evolve. L'adresse du siège social des Fonds est au 40, rue King Ouest, bureau 3404, Toronto (Ontario) M5H 3Y2.

La liste ci-après indique les catégories de parts offertes en vente pour chacun des Fonds, à la date des présents états financiers :

Fonds gérés activement

Nom du Fonds	Gestionnaire de portefeuille/sous-conseiller	Catégorie	Symbole boursier	Date de création	Date de début des activités
Fonds Actif actions privilégiées canadiennes Evolve	Addenda Capital Inc.	Parts de FNB non couvertes	DIVS	14 août 2017	27 sept. 2017
	Addenda Capital Inc.	Parts non couvertes de catégorie A	EVF101	14 août 2017	23 avril 2019
	Addenda Capital Inc.	Parts non couvertes de catégorie F	EVF100	14 août 2017	23 avril 2019
Fonds Actif titres à revenu fixe et approche fondamentale Evolve	Addenda Capital Inc.	Parts de FNB non couvertes	FIXD	21 mars 2018	28 mars 2018
	Addenda Capital Inc.	Parts non couvertes de catégorie A	EVF111	21 mars 2018	4 juin 2019
	Addenda Capital Inc.	Parts non couvertes de catégorie F	EVF110	21 mars 2018	4 juin 2019
Fonds Actif titres à revenu fixe mondiaux Evolve	Allianz Global Investors GmbH	Parts de FNB couvertes	EARN	30 oct. 2018	9 nov. 2018
	Allianz Global Investors GmbH	Parts couvertes de catégorie A	EVF131	30 oct. 2018	23 avril 2019
	Allianz Global Investors GmbH	Parts couvertes de catégorie F	EVF130	30 oct. 2018	23 avril 2019
Fonds Chefs de file du futur Evolve	Evolve Funds Group Inc.	Parts de FNB couvertes	LEAD	4 sept. 2020	10 sept. 2020
	Evolve Funds Group Inc.	Parts de FNB non couvertes	LEAD.B	4 sept. 2020	10 sept. 2020
	Evolve Funds Group Inc.	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	LEAD.U	4 sept. 2020	10 sept. 2020
Fonds d'intelligence artificielle Evolve	Evolve Funds Group Inc.	Parts de FNB couvertes	ARTI	18 mars 2024	22 mars 2024
Fonds rendement amélioré d'obligations canadiennes global Evolve	Evolve Funds Group Inc.	Parts de FNB non couvertes	AGG	20 sept. 2024	26 sept. 2024
	Evolve Funds Group Inc.	Parts non couvertes de catégorie A	EVF251	20 sept. 2024	9 oct. 2024
	Evolve Funds Group Inc.	Parts non couvertes de catégorie F	EVF250	20 sept. 2024	9 oct. 2024
Fonds rendement amélioré d'obligations Evolve	Evolve Funds Group Inc.	Parts de FNB couvertes	BOND	27 sept. 2023	3 oct. 2023
	Evolve Funds Group Inc.	Parts de FNB non couvertes	BOND.B	27 sept. 2023	15 févr. 2024

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Au 31 décembre 2024 et pour les périodes telles que présentées dans les états financiers (note 1)

Fonds gérés activement (suite)

Nom du Fonds	Gestionnaire de portefeuille/sous-conseiller	Catégorie	Symbole boursier	Date de création	Date de début des activités
	Evolve Funds Group Inc.	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	BOND.U	27 sept. 2023	15 févr. 2024
	Evolve Funds Group Inc.	Parts couvertes de catégorie A	EVF401	6 oct. 2023	14 oct. 2023
	Evolve Funds Group Inc.	Parts couvertes de catégorie F	EVF400	6 oct. 2023	14 oct. 2023

Fonds indiciels

Nom du Fonds	Catégorie	Symbole boursier	Date de création	Date de début des activités
Fonds indiciel innovation automobile Evolve	Parts de FNB couvertes	CARS	4 août 2017	27 sept. 2017
	Parts de FNB non couvertes	CARS.B	4 août 2017	27 sept. 2017
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	CARS.U	4 août 2017	1 ^{er} nov. 2017
	Parts couvertes de catégorie A	EVF141	4 août 2017	23 avril 2019
	Parts couvertes de catégorie F	EVF140	4 août 2017	23 avril 2019
Fonds indiciel cybersécurité Evolve	Parts de FNB couvertes	CYBR	4 août 2017	18 sept. 2017
	Parts de FNB non couvertes	CYBR.B	4 août 2017	18 sept. 2017
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	CARS.U	4 août 2017	14 mai 2019
	Parts couvertes de catégorie A	EVF151	4 août 2017	23 avril 2019
	Parts couvertes de catégorie F	EVF150	4 août 2017	23 avril 2019
Fonds indiciel innovation Evolve	Parts de FNB couvertes	EDGE	20 avril 2018	30 avril 2018
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	EDGE.U	20 avril 2018	7 janv. 2021
	Parts couvertes de catégorie A	EVF161	20 avril 2018	4 juin 2019
	Parts couvertes de catégorie F	EVF160	20 avril 2018	4 juin 2019
FNB indiciel jeux électroniques Evolve	Parts de FNB couvertes	HERO	4 juin 2019	13 juin 2019
Fonds indiciel infonuagique Evolve	Parts de FNB couvertes	DATA	4 janv. 2021	6 janv. 2021
	Parts de FNB non couvertes	DATA.B	4 janv. 2021	6 janv. 2021
Fonds indiciel NASDAQ Technologie Evolve	Parts de FNB couvertes	QQQT	4 juill. 2023	11 juill. 2023
	Parts de FNB non couvertes	QQQT.B	4 juill. 2023	11 juill. 2023
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	QQQT.U	4 juill. 2023	11 juill. 2023
	Parts couvertes de catégorie A	EVF921	4 juill. 2023	5 juin 2024
	Parts couvertes de catégorie F	EVF920	4 juill. 2023	5 juin 2024
FNB indiciel FANGMA Evolve	Parts de FNB couvertes	TECH	28 avril 2021	4 mai 2021
	Parts de FNB non couvertes	TECH.B	28 avril 2021	4 mai 2021
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	TECH.U	28 avril 2021	4 mai 2021

Chaque Fonds indiciel cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible, et avant déduction des frais, le rendement d'un indice général reconnu sur le marché.

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Au 31 décembre 2024 et pour les périodes telles que présentées dans les états financiers (note 1)

Fonds indiciels ayant recours à une stratégie active de vente d'options d'achat couvertes

Nom du Fonds	Catégorie	Symbole boursier	Date de création	Date de début des activités
Fonds Rendement amélioré de sociétés mondiales de soins de santé Evolve	Parts de FNB couvertes	LIFE	4 août 2017	23 oct. 2017
	Parts de FNB non couvertes	LIFE.B	4 août 2017	23 oct. 2017
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	LIFE.U	4 août 2017	26 nov. 2019
	Parts couvertes de catégorie A	EVF171	4 août 2017	7 juill. 2020
	Parts couvertes de catégorie F	EVF170	4 août 2017	7 juill. 2020
Fonds Rendement amélioré de banques américaines Evolve	Parts de FNB couvertes	CALL	4 août 2017	12 oct. 2017
	Parts de FNB non couvertes	CALL.B	4 août 2017	12 oct. 2017
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	CALL.U	4 août 2017	26 nov. 2019
FNB indiciel Rendement amélioré du secteur mondial des matériaux et des mines Evolve	Parts de FNB couvertes	BASE	4 juin 2019	11 juin 2019
	Parts de FNB non couvertes	BASE.B	4 juin 2019	11 juin 2019
FNB Rendement amélioré de banques européennes Evolve	Parts de FNB couvertes	EBNK	5 janv. 2022	7 janv. 2022
	Parts de FNB non couvertes	EBNK.B	5 janv. 2022	7 janv. 2022
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	EBNK.U	5 janv. 2022	7 janv. 2022
Fonds indiciel Rendement amélioré des banques et assureurs vie canadiens Evolve	Parts de FNB non couvertes	BANK	26 janv. 2022	1 ^{er} févr. 2022
	Parts non couvertes de catégorie A	EVF181	24 janv. 2024	3 févr. 2024
	Parts non couvertes de catégorie F	EVF180	24 janv. 2024	3 févr. 2024
Fonds rendement amélioré S&P 500® Evolve	Parts de FNB couvertes	ESPX	3 janv. 2023	9 janv. 2023
	Parts de FNB non couvertes	ESPX.B	3 janv. 2023	9 janv. 2023
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	ESPX.U	3 janv. 2023	6 juill. 2023
	Parts non couvertes de catégorie A	EVF501	3 janv. 2023	9 janv. 2023
	Parts non couvertes de catégorie F	EVF500	3 janv. 2023	9 janv. 2023
	Parts non couvertes de catégorie H	EVF503	3 janv. 2023	9 janv. 2023
Fonds rendement amélioré S&P/TSX 60 Evolve	Parts de FNB non couvertes	ETSX	3 janv. 2023	9 janv. 2023
	Parts non couvertes de catégorie A	EVF601	3 janv. 2023	9 janv. 2023
	Parts non couvertes de catégorie F	EVF600	3 janv. 2023	9 janv. 2023
	Parts non couvertes de catégorie H	EVF603	3 janv. 2023	9 janv. 2023
Fonds indiciel rendement amélioré NASDAQ Technologie Evolve	Parts de FNB couvertes	QQQY	27 sept. 2023	3 oct. 2023
	Parts de FNB non couvertes	QQQY.B	27 sept. 2023	s.o.
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	QQQY.U	27 sept. 2023	s.o.

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Au 31 décembre 2024 et pour les périodes telles que présentées dans les états financiers (note 1)

Fonds indiciels ayant recours à une stratégie active de vente d'options d'achat couvertes (suite)

Nom du Fonds	Catégorie	Symbole boursier	Date de création	Date de début des activités
	Parts couvertes de catégorie A	EVF901	6 oct. 2023	14 oct. 2023
	Parts couvertes de catégorie F	EVF900	6 oct. 2023	14 oct. 2023
Fonds indiciel rendement amélioré services publics canadiens Evolve	Parts de FNB non couvertes	UTES	1er août 2024	4 sept. 2024
	Parts non couvertes de catégorie A	EVF241	1er août 2024	11 oct. 2024
	Parts non couvertes de catégorie F	EVF240	1er août 2024	11 oct. 2024

Fonds du marché monétaire

Nom du Fonds	Catégorie	Symbole boursier	Date de création	Date de début des activités
Fonds Compte d'épargne à intérêt élevé	Parts de FNB non couvertes	HISA	15 nov. 2019	19 nov. 2019
	Parts non couvertes de catégorie A	EVF200	15 nov. 2019	16 janv. 2020
	Parts non couvertes de catégorie F	EVF201	15 nov. 2019	16 janv. 2020
	Parts non couvertes de catégorie I	EVF202	15 nov. 2019	26 avril 2022
Fonds Compte d'épargne à intérêt élevé en dollars américains	Parts de FNB non couvertes	HISU.U	23 août 2022	29 août 2022
	Parts non couvertes de catégorie A	EVF300	23 août 2022	30 août 2022
	Parts non couvertes de catégorie F	EVF301	23 août 2022	30 août 2022
	Parts non couvertes de catégorie I	EVF302	23 août 2022	30 août 2022
Fonds de gestion de trésorerie supérieur	Parts de FNB non couvertes	MCAD	18 mai 2023	26 mai 2023
	Parts non couvertes de catégorie A	EVF700	18 mai 2023	26 mai 2023
	Parts non couvertes de catégorie F	EVF701	18 mai 2023	26 mai 2023
Fonds de gestion de trésorerie supérieur en dollars américains	Parts de FNB non couvertes	MUSD.U	18 mai 2023	26 mai 2023
	Parts non couvertes de catégorie A	EVF800	18 mai 2023	26 mai 2023
	Parts non couvertes de catégorie F	EVF801	18 mai 2023	26 mai 2023

Fonds de monnaie numérique

Nom du Fonds	Catégorie	Symbole boursier	Date de création	Date de début des activités
FNB des cryptomonnaies Evolve	Parts de FNB non couvertes	ETC	20 sept. 2021	24 sept. 2021
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	ETC.U	20 sept. 2021	24 sept. 2021
	Parts non couvertes de catégorie A	EVF231	16 août 2024	21 août 2024

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Au 31 décembre 2024 et pour les périodes telles que présentées dans les états financiers (note 1)

Fonds de monnaie numérique (suite)

Nom du Fonds	Catégorie	Symbole boursier	Date de création	Date de début des activités
	Parts non couvertes de catégorie F	EVF230	16 août 2024	21 août 2024

Chaque Fonds qui reproduit l'indice et qui a des stratégies actives de vente d'options d'achat couvertes cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible de le faire et avant déduction des frais, le rendement d'un indice général reconnu sur le marché et, en outre, de procurer le rendement d'une stratégie consistant à vendre des options d'achat visant au plus 33 % des titres de capitaux propres du Fonds Rendement amélioré de sociétés mondiales de soins de santé Evolve, du Fonds Rendement amélioré de banques américaines Evolve, du FNB indiciel Rendement amélioré du secteur mondial des matériaux et des mines Evolve, du FNB Rendement amélioré de banques européennes Evolve, du Fonds indiciel Rendement amélioré des banques et assureurs vie canadiens Evolve, du Fonds rendement amélioré S&P 500® Evolve et du Fonds rendement amélioré S&P/TSX 60 Evolve, et au plus 100 % des titres de capitaux propres du Fonds indiciel rendement amélioré NASDAQ Technologie Evolve et du Fonds indiciel rendement amélioré services publics canadiens Evolve.

Certains Fonds offrent des catégories de parts couvertes, de parts non couvertes et de parts non couvertes libellées en dollars américains. Dans les cas où les Fonds investissent leurs actifs dans des titres libellés en monnaies autres que le dollar canadien ou offrent des parts non couvertes libellées en dollars américains, la valeur du portefeuille variera en raison des fluctuations des taux de change. En ce qui concerne les Fonds offrant des parts couvertes, le risque de change est réduit grâce à la conclusion de contrats de change à terme visant à couvrir le risque de change en dollars canadiens et, par conséquent, les parts couvertes ne sont pas exposées de façon importante au risque de change. Pour ce qui est des Fonds offrant des parts non couvertes et des parts non couvertes libellées en dollars américains, le risque de change n'est pas atténué, puisque l'exposition à ce risque n'est pas couverte en dollars canadiens et, par conséquent, les parts non couvertes et les parts non couvertes libellées en dollars américains sont exposées de façon importante au risque de change. Par conséquent, en raison de la différence dans les stratégies de couverture du risque de change, la valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie ne sera pas la même.

Evolve Funds Group Inc. (le « gestionnaire ») est le fiduciaire, le gestionnaire et le gestionnaire de placements des Fonds.

L'inventaire du portefeuille de chaque Fonds est au 31 décembre 2024. L'état de la situation financière de chacun des Fonds qui ont commencé leurs activités en 2024 est au 31 décembre 2024 et celui des Fonds qui ont commencé leurs activités au cours des exercices antérieurs à 2024 est aux 31 décembre 2024 et 2023. L'état du résultat global, l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et l'état des flux de trésorerie de chaque Fonds sont pour l'exercice terminé le 31 décembre des années présentées, à l'exception des Fonds créés au cours de l'une ou l'autre des périodes, pour lesquels l'information présentée est pour la période comprise entre la date de création et le 31 décembre des années présentées, le cas échéant.

La publication des états financiers a été approuvée par le gestionnaire le 24 mars 2025.

Les parts de catégorie A sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés ou de compte intégré commandité par certains courtiers inscrits. Les parts de catégorie I sont offertes aux investisseurs institutionnels qui négocient des frais et un montant de placement minimal avec le gestionnaire. Les parts de catégorie H sont offertes aux investisseurs institutionnels admissibles et à d'autres investisseurs que le gestionnaire juge admissibles à son entière discrétion, ainsi qu'aux personnes qui investissent dans des portefeuilles modèles par l'entremise de courtiers ayant conclu une entente avec le gestionnaire.

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Au 31 décembre 2024 et pour les périodes telles que présentées dans les états financiers (note 1)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Voici les principales méthodes comptables utilisées par les Fonds :

Mode de présentation

Les états financiers des Fonds ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Les états financiers ont été préparés sur la base de continuité d'exploitation et selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Chaque Fonds est une entité de placement, et, de façon générale, tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur conformément aux IFRS.

En appliquant les IFRS, la direction peut faire des estimations et émettre des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les états financiers de tous les Fonds, à l'exception du Fonds Compte d'épargne à intérêt élevé en dollars américains et du Fonds de gestion de trésorerie supérieur en dollars américains, sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de ce Fonds. Les états financiers du Fonds Compte d'épargne à intérêt élevé en dollars américains et du Fonds de gestion de trésorerie supérieur en dollars américains sont présentés en dollars américains, soit la monnaie fonctionnelle de ce Fonds.

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les actifs et passifs financiers, comme des titres de créance et de capitaux propres, des dérivés, la trésorerie, ainsi que d'autres montants à recevoir et à payer. Les Fonds classent et évaluent les instruments financiers conformément à la norme IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Au moment de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés comme étant à la JVRN et les passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti. Les passifs liés aux dérivés sont classés à la JVRN.

Tous les instruments financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque le Fonds devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument en question. Un actif financier est décomptabilisé lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés à l'instrument en question est échu ou lorsque le Fonds a cédé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de celui-ci. Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation au titre du passif est acquittée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration. Ainsi, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de l'opération.

Les instruments financiers sont ensuite évalués à la JVRN et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état du résultat global.

Classement des parts rachetables

IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (l'« IAS 32 »), exige que les titres du Fonds, qui sont considérés comme des instruments remboursables au gré du porteur, soient classés comme des passifs financiers ou des instruments de capitaux propres. Les parts des Fonds ne satisfont pas aux critères pour être classées comme des instruments de capitaux propres. Par conséquent, les parts rachetables en circulation des Fonds sont classées à titre de passifs financiers conformément à l'IAS 32.

Évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers évalués à la JVRN sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les coûts de transaction, comme les commissions de courtage engagées lors de l'achat ou de la vente de titres pour ces instruments, sont comptabilisés directement en résultat net.

Les variations subséquentes de la juste valeur de ces instruments financiers (c.-à-d., l'excédent ou le déficit de la somme de la juste valeur des placements du portefeuille par rapport à la somme du coût moyen de chaque placement du portefeuille) sont comptabilisées à titre de plus-value (moins-value) latente des placements. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est indiquée dans l'état du résultat global.

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Au 31 décembre 2024 et pour les périodes telles que présentées dans les états financiers (note 1)

Pour déterminer le coût moyen de chaque placement de portefeuille, le prix d'achat des placements de portefeuille acquis par chaque Fonds est ajouté au coût moyen du placement de portefeuille particulier juste avant l'achat. Le coût moyen d'un placement de portefeuille est réduit par le nombre d'actions vendues multiplié par le coût moyen du placement de portefeuille au moment de la vente. Le coût moyen par action de chaque placement de portefeuille vendu est déterminé en divisant le coût moyen du placement de portefeuille par le nombre d'actions détenues juste avant l'opération de vente. Les coûts de transaction engagés lors des opérations du portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont comptabilisés immédiatement en résultat net, puis présentés dans un poste de charge distinct dans les états financiers. Les gains et les pertes réalisés lors de la vente de placements du portefeuille sont également calculés en fonction des coûts moyens des placements connexes, à l'exclusion des coûts de transaction.

La valeur liquidative par part d'un Fonds est calculée chaque jour ouvrable du Fonds à l'heure de clôture normale prévue des négociations ordinaires à la bourse respective de chaque Fonds. Aux fins du calcul de la valeur liquidative, le dernier jour ouvrable de l'année était le 31 décembre 2024. La valeur liquidative par part est calculée en divisant l'actif net de chaque Fonds par le nombre de parts en circulation de ce Fonds. Les parts des Fonds sont émises et vendues sur une base continue et il n'y a aucune limite sur le nombre de parts qui peuvent être émises. Dans le calcul de la valeur liquidative de chaque catégorie de chaque Fonds, les placements sont évalués conformément aux politiques approuvées par le conseil d'administration du gestionnaire. Les titres de capitaux propres (y compris les actions privilégiées) cotés ou négociés à une Bourse sont évalués au dernier cours vendeur ou au cours de clôture sur la principale Bourse ou le principal marché où sont négociés ces titres lorsque le cours s'inscrit dans la fourchette de l'écart acheteur-vendeur. Si le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine alors le cours dans l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les contrats de devises sont évalués en fonction de la différence entre la valeur du contrat à la date d'évaluation et la valeur à la date que le contrat a été conclu. Les justes valeurs des titres à revenu fixe qui ne sont pas inscrits ou négociés à une Bourse de valeurs sont établies en ayant recours à des techniques d'évaluation. Ces techniques comprennent l'utilisation d'opérations comparables conclues entre personnes sans lien de dépendance, de renvois à d'autres instruments essentiellement semblables, d'une analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, d'avis de courtiers en valeurs et d'autres techniques habituellement utilisées par les intervenants du marché afin de se fonder le plus possible sur les données du marché et le moins possible sur celles de l'entité à l'étude.

Évaluation de la juste valeur

Les IFRS décrivent la juste valeur comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou le prix qui serait payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une opération normale entre des participants du marché à la date d'évaluation. Elles ont établi une hiérarchie à trois niveaux des données à utiliser lors de l'évaluation de la juste valeur aux fins de la présentation de l'information. De façon générale, les données font référence aux hypothèses utilisées par les participants du marché dans l'évaluation de l'actif ou du passif, y compris des hypothèses sur les risques – par exemple, le risque présenté par une technique d'évaluation particulière utilisée pour évaluer la juste valeur (comme un modèle d'établissement des prix) ou le risque présenté par les données de la technique d'évaluation.

Les données peuvent être observables ou non observables. Les données observables reflètent les hypothèses utilisées par les participants du marché dans l'évaluation de l'actif ou du passif. Ces données sont fondées sur les données du marché obtenues de sources indépendantes de l'entité présentant l'information financière. Les données non observables reflètent les propres hypothèses de l'entité présentant l'information financière à l'égard des hypothèses qu'utiliseraient les participants du marché dans l'évaluation de l'actif ou du passif. Les données non observables sont basées sur les meilleurs renseignements disponibles dans les circonstances. La hiérarchie à trois niveaux des données est résumée dans les trois grands niveaux énumérés ci-après :

Niveau 1 – Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques à la date d'évaluation.

Niveau 2 – Des techniques d'évaluation dont la donnée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur est observable directement ou indirectement (notamment les cours publiés de titres semblables, les taux d'intérêt, la fréquence des remboursements anticipés, le risque de crédit, etc.).

Niveau 3 – Des techniques d'évaluation dont la donnée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur est non observable (notamment les hypothèses de chaque Fonds dans la détermination de la juste valeur des placements).

Les données ou la méthodologie utilisées pour l'évaluation ne sont pas nécessairement une indication des risques associés à ces placements.

Les Fonds tiennent compte de la hiérarchie de juste valeur dans les notes complémentaires aux états financiers propres aux Fonds.

Prêt de titres

Pour générer des rendements supplémentaires, les Fonds sont autorisés à conclure des conventions de prêt de titres avec des emprunteurs jugés acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »).

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Au 31 décembre 2024 et pour les périodes telles que présentées dans les états financiers (note 1)

La valeur de marché totale de tous les titres prêtés par un Fonds ne doit pas excéder 50 % de la juste valeur des actifs du Fonds. Les Fonds reçoivent des garanties sur les titres prêtés sous la forme de titres de créance du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux canadiens; du gouvernement des États-Unis d'Amérique ou du gouvernement de l'un des États des États-Unis d'Amérique; du gouvernement d'un État souverain des pays du G7, de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de la Finlande, des Pays-Bas, de l'Espagne, de la Suède ou de la Suisse, ou d'une agence supranationale autorisée des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques. La garantie admissible minimale s'établit à 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La valeur de marché globale à la clôture des titres prêtés, les garanties reçues ainsi qu'un rapprochement du produit brut tiré du prêt de titres avec le produit tiré du prêt de titres comptabilisé par chacun des Fonds dans l'état du résultat global des Fonds sont présentés à la section Opérations de prêts de titres des notes complémentaires aux états financiers propres au Fonds.

Aux termes de la convention de prêt de titres, l'emprunteur versera aux Fonds des honoraires négociés pour l'emprunt des titres et des paiements compensatoires qui équivaldront à toutes les distributions que l'emprunteur aura reçues sur les titres empruntés, et les Fonds recevront une forme de garantie financière acceptable d'un montant supérieur à la valeur des titres prêtés. Bien que cette garantie financière soit réévaluée à la valeur de marché, chaque Fonds est exposé au risque de perte en cas de défaut de l'emprunteur aux termes de l'engagement de celui-ci de retourner les titres empruntés et dans l'éventualité où la garantie financière s'avérerait insuffisante pour reconstituer le portefeuille de titres prêtés.

Contrats de change à terme

Un contrat de change à terme (« contrat à terme ») comporte une obligation d'acheter ou de vendre une devise déterminée à une date future, laquelle peut être fixée à un certain nombre de jours de la date du contrat conclu par les parties, à un prix établi au moment de la conclusion du contrat. Ces contrats sont principalement négociés sur le marché interbancaire et conclus directement par les cambistes (en règle générale, d'importantes banques commerciales) et leurs clients. De manière générale, un contrat à terme ne requiert pas de dépôt de marge initiale et aucune commission n'est versée à aucun moment de la négociation. Toutefois, si un Fonds est en position de perte latente sur un contrat à terme, il peut être tenu de donner une garantie financière (ou une garantie supplémentaire) à la contrepartie.

L'incapacité éventuelle des contreparties à respecter les conditions des contrats à terme ainsi que les fluctuations imprévues de la valeur des devises par rapport au dollar canadien peuvent entraîner des risques.

Un contrat à terme est évalué à la juste valeur du gain ou de la perte qui seraient réalisés un jour d'évaluation si la position devait être liquidée. Les gains (pertes) réalisés et latents sur les contrats de change à terme sont comptabilisés dans l'état du résultat global à titre de gain (perte) réalisé sur dérivés et de variation de la plus-value (moins-value) latente des dérivés.

Contrats d'options

Les positions sur options en cours sont évaluées à un montant égal à la juste valeur courante qui aurait pour effet de liquider la position. Tout écart découlant de la réévaluation et les gains ou pertes réalisés à l'expiration ou à l'exercice des options sont comptabilisés à l'état du résultat global.

Contrats à terme standardisés

Les dépôts de garantie effectués auprès des courtiers à l'égard des contrats à terme standardisés sont inclus dans l'état de la situation financière. Toute variation de l'exigence relative à un dépôt de garantie est réglée quotidiennement et incluse dans le poste de trésorerie de l'état de la situation financière. Tout écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à chaque date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est comptabilisé en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des instruments financiers dérivés dans l'état du résultat global.

Ventes à découvert

Lorsqu'un Fonds vend un titre à découvert, il empruntera ce titre d'un courtier afin de conclure la vente. Le résultat d'une vente à découvert pour un Fonds est une perte si le prix du titre emprunté augmente entre la date de la vente à découvert et la date à laquelle le Fonds dénoue sa position vendeur en achetant ce titre. Le Fonds réalise un gain si le prix du titre baisse entre ces dates.

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Au 31 décembre 2024 et pour les périodes telles que présentées dans les états financiers (note 1)

Opérations de placement et revenu de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date où les titres sont achetés ou vendus (date de l'opération). Les gains et pertes réalisés et latents sont calculés au coût moyen. Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre et est établi selon la méthode du coût moyen, compte non tenu des commissions et des coûts de transaction. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage et les frais de règlement engagés à l'achat ou à la vente de titres, sont présentés à un poste distinct dans l'état du résultat global et ne font pas partie du coût des placements. Le revenu de dividende est comptabilisé à la date ex-dividende, compte non tenu des retenues d'impôt étranger. Les intérêts aux fins de distribution présentés à l'état du résultat global représentent les paiements d'intérêt nominal reçus par les Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les primes reçues à la vente d'options figurent à l'état de la situation financière à titre de passifs et sont par la suite ajustées à la juste valeur. Si une option vendue qui n'a pas été exercée vient à expiration, les Fonds réalisent un gain égal à la prime reçue. Si une option vendue est liquidée, les Fonds réalisent un gain ou subissent une perte correspondant à l'écart entre le montant auquel le contrat a été liquidé et la prime reçue. Le produit tiré d'opérations de prêts de titres découle des honoraires liés au prêt de titres payables par l'emprunteur et, dans certaines circonstances, des intérêts payés sur les montants au comptant ou les titres détenus à titre de garantie financière. Le produit, s'il y a lieu, tiré d'opérations de prêts de titres au cours de la période est présenté dans l'état du résultat global des Fonds.

Conversion de devises

Les états financiers de tous les Fonds, à l'exception du Fonds Compte d'épargne à intérêt élevé en dollars américains et du Fonds de gestion de trésorerie supérieur en dollars américains, sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de ce Fonds. Les états financiers du Fonds Compte d'épargne à intérêt élevé en dollars américains et du Fonds de gestion de trésorerie supérieur en dollars américains sont présentés en dollars américains, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de ce Fonds. La monnaie fonctionnelle respective des Fonds est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel les Fonds exercent leurs activités. Le rendement des Fonds est évalué et leurs liquidités sont gérées dans la monnaie fonctionnelle respective du Fonds. Par conséquent, le dollar canadien ou le dollar américain, selon le cas, est la monnaie qui présente le plus fidèlement les incidences économiques des opérations, événements et conditions sous-jacents. Les devises, ainsi que les titres de placement et les autres actifs et passifs libellés en devises, sont convertis en dollars canadiens ou en dollar américain, selon le cas, au moyen des taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations. Les gains et pertes de change réalisés et latents sur les placements sont présentés respectivement comme des composantes des postes Gain net réalisé (perte nette réalisée) à la vente de placements et Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements à l'état du résultat global. Les gains nets (pertes nettes) de change réalisés et latents découlant de la vente de devises comprennent ce qui suit : les gains (pertes) sur contrats de change à terme, les gains (pertes) de change comptabilisés entre la date de l'opération et la date de règlement sur les opérations de placement, et l'écart entre les montants des dividendes et des retenues d'impôt étranger comptabilisé dans les livres des Fonds et l'équivalent en dollars canadiens ou en dollar américain, selon le cas, des montants réellement reçus ou versés. Ces gains (pertes) sont compris dans les postes Gain net réalisé (perte nette réalisée) sur les contrats de change et à la conversion de devises ou Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change et à la conversion de devises à l'état du résultat global.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation par part est calculée en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques

La préparation des états financiers des Fonds exige que la direction fasse des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés comptabilisés dans les états financiers et la présentation des passifs éventuels. Toutefois, l'incertitude associée à ces hypothèses et à ces estimations pourrait donner lieu à des résultats qui pourraient nécessiter un ajustement important de la valeur comptable de l'actif ou du passif concerné dans l'avenir.

Dans le processus d'application des méthodes comptables des fonds, la direction a rendu les jugements suivants, qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers :

Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par les Fonds, le gestionnaire a évalué le modèle économique que suivent les Fonds pour la gestion de leur portefeuille de placements respectifs et l'évaluation de la performance sur la base de la juste valeur et a établi que ces actifs et passifs financiers devraient être évalués à la JVRN conformément à IFRS 9.

Évaluation en tant qu'entité d'investissement

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement aux termes d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, sont tenues d'évaluer leurs filiales à la JVRN plutôt que de les consolider. Voici les critères qui définissent une entité d'investissement :

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Au 31 décembre 2024 et pour les périodes telles que présentées dans les états financiers (note 1)

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, et qui doit leur fournir des services de gestion d'investissement;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital ou de revenus de placement ou les deux;
- Une entité qui mesure et évalue le rendement de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

Les prospectus des Fonds précisent l'objectif qui consiste à fournir des services de gestion de placement aux investisseurs afin qu'ils réalisent des rendements sous forme de revenus de placement et de plus-values en capital.

Les Fonds font rapport à leurs investisseurs au moyen de rapports semestriels, et à leur direction au moyen de rapports de gestion internes, sur la base de la juste valeur. Tous les placements sont présentés à la juste valeur dans les états financiers des Fonds dans la mesure permise par les IFRS. Les Fonds ont une stratégie de sortie clairement documentée pour tous leurs placements.

Le gestionnaire a également conclu que les Fonds respectent les caractéristiques additionnelles d'une entité d'investissement, en ce sens qu'ils ont plus d'un placement; les placements se présentent surtout sous la forme d'actions et d'autres titres semblables; les Fonds ont plus d'un investisseur et leurs investisseurs ne sont pas des parties liées.

Ces conclusions seront réévaluées annuellement, en cas de changement de l'un ou l'autre de ces critères ou caractéristiques.

Nouvelles normes, modifications et interprétations non encore en vigueur

De nouvelles normes, modifications de normes et interprétations n'étaient pas encore en vigueur au 31 décembre 2024 et n'ont pas été appliquées lors de la préparation des présents états financiers.

Classement et évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7. Entre autres modifications, l'IASB a précisé qu'un passif financier est décomptabilisé à la « date de règlement » et a introduit un choix de méthode comptable permettant de décomptabiliser avant la date de règlement un passif financier qui sera réglé au moyen d'un système de paiement électronique. Ces modifications sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, l'adoption anticipée étant autorisée.

IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 qui remplace IAS 1 *Présentation des états financiers*. Cette norme comporte plusieurs nouvelles exigences qui devraient avoir une incidence sur la présentation des états financiers et les informations à fournir sur ceux-ci. Il s'agit notamment des exigences suivantes :

- L'obligation de classer les produits et les charges dans des catégories distinctes et de fournir des totaux et des sous-totaux distincts dans l'état des résultats.
- De meilleures indications à l'égard du regroupement, de l'emplacement et du libellé des éléments dans les états financiers et les notes complémentaires.
- Des obligations d'information relatives aux mesures de la performance définies par la direction.

La norme IFRS 18 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, l'adoption anticipée étant autorisée.

Les Fonds évaluent actuellement l'effet de la norme et des modifications susmentionnées. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir d'effet important sur les états financiers des Fonds.

3. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les activités des Fonds peuvent les exposer à divers risques financiers liés aux instruments financiers, notamment le risque de concentration, le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix/de marché), le risque de liquidité et le risque de crédit. Le gestionnaire cherche à minimiser les effets défavorables possibles de ces risques sur le rendement des Fonds en embauchant des gestionnaires de portefeuille professionnels et chevronnés, en effectuant un suivi quotidien des positions des Fonds et de l'évolution du marché, et en assurant la diversification du portefeuille de placements dans les limites des objectifs de placement établies.

Les détails de l'exposition des Fonds aux risques liés aux instruments financiers qui s'appliquent sont inclus dans les notes des états financiers propres au Fonds, le cas échéant.

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Au 31 décembre 2024 et pour les périodes telles que présentées dans les états financiers (note 1)

Risque lié à l'effet de levier

Les OPC alternatifs, au sens du Règlement 81-102, ne sont pas autorisés à effectuer des placements dans des catégories d'actifs ni d'utiliser des stratégies de placement qui ne sont pas autorisées pour d'autres types de fonds communs de placement. Bien que ces stratégies spécifiques soient utilisées conformément aux objectifs de placement et aux stratégies de placement des Fonds, durant certaines conditions de marché, elles peuvent accélérer le rythme auquel ces Fonds perdent de la valeur. Plus précisément, un Fonds a recours à un effet de levier lorsqu'il emprunte des liquidités à des fins de placement.

Le FNB des cryptomonnaies Evolve, le Fonds indiciel Rendement amélioré des banques et assureurs vie canadiens Evolve et le Fonds indiciel rendement amélioré services publics canadiens Evolve sont considérés comme des organismes de placement collectif alternatifs au sens du Règlement 81-102 et peuvent utiliser un levier financier conformément aux restrictions énoncées dans le Règlement 81-102.

En général, le FNB des cryptomonnaies Evolve n'a pas l'intention d'emprunter des fonds ni d'avoir recours à d'autres formes d'effet de levier. Le Fonds peut toutefois emprunter de l'argent temporairement, à court terme, pour acquérir des titres dans le cadre d'une souscription de parts par un courtier. L'emprunt de liquidités par le Fonds est assujéti à une limite globale de 50 % de sa valeur liquidative en vertu du Règlement 81-102. Au cours de la période close le 31 décembre 2024, le montant le plus faible de la juste valeur globale de l'effet de levier exercé par le FNB des cryptomonnaies Evolve s'est établi à 0,00 \$ (0,00 % de l'actif net), et le montant le plus élevé de la juste valeur globale de l'effet de levier utilisé au cours de la période, à 0,00 \$ (0,00 % de l'actif net).

Le Fonds indiciel Rendement amélioré des banques et assureurs vie canadiens Evolve et le Fonds indiciel rendement amélioré services publics canadiens Evolve prévoient actuellement atteindre leurs objectifs de placement et créer un effet de levier au moyen d'emprunts de fonds. L'exposition globale maximale des Fonds aux emprunts de fonds ne dépassera pas environ 25 % de la valeur liquidative. Afin de s'assurer que le risque des porteurs de parts se limite au capital investi, le levier financier des Fonds sera rééquilibré et ramené à 25 % de la valeur liquidative des Fonds dans les deux jours ouvrables suivant le moment où le levier financier des Fonds dépasse de 2 % leur ratio de levier cible de 25 % de la valeur liquidative.

Risque de concentration du portefeuille

La concentration indique la sensibilité relative du rendement d'un Fonds à des événements touchant un secteur ou une région géographique en particulier. Des concentrations de risque existent lorsqu'un certain nombre d'instruments financiers ou de contrats sont conclus avec la même contrepartie, ou lorsqu'un certain nombre de contreparties exercent des activités similaires ou œuvrent dans les mêmes régions, ou présentent des caractéristiques économiques similaires faisant en sorte que des changements d'ordre économique, politique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles.

Autre risque de prix/de marché

L'autre risque de prix/de marché s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier, à son émetteur ou à tous les facteurs influant sur tous les instruments négociés dans un marché ou un segment de marché. Tous les titres sont exposés à l'autre risque de prix/de marché. Le risque maximal correspond à la juste valeur de l'instrument financier.

Risque lié à la politique commerciale mondiale

Les tensions commerciales se sont aggravées en 2025, les États-Unis envisageant d'imposer de nouveaux tarifs douaniers à leurs principaux partenaires commerciaux, dont le Canada et le Mexique, et de prendre des mesures de riposte plus larges à l'encontre d'autres pays. Les pays touchés pourraient riposter avec leurs propres tarifs douaniers, accroissant davantage l'incertitude liée au commerce mondial. La durée et l'incidence de ces événements demeurent incertaines, par conséquent, leurs répercussions financières sur les placements ne peuvent être estimées à l'heure actuelle.

Risque de change

Le risque de change découle des instruments financiers qui sont libellés en devises. Les Fonds sont exposés au risque que la valeur des titres libellés en devises fluctue en raison de la variation des taux de change. Lorsque la valeur du dollar canadien recule par rapport aux devises, la valeur des placements dans des titres étrangers augmente. Lorsque la valeur du dollar canadien augmente, la valeur des placements dans des titres étrangers diminue.

Les Fonds détiennent des titres libellés en devises au cours de la période de présentation de l'information financière et peuvent couvrir leur exposition aux devises en concluant des contrats à terme pour réduire le risque de change.

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Au 31 décembre 2024 et pour les périodes telles que présentées dans les états financiers (note 1)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur de marché des instruments financiers portant intérêt des Fonds varie par suite de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Le cours des titres à revenu fixe à long terme fluctuera généralement davantage en réaction aux variations des taux d'intérêt que celui des titres à revenu fixe à court terme. Généralement, la juste valeur des titres à revenu fixe varie en sens inverse de la fluctuation des taux d'intérêt. La juste valeur des titres à revenu fixe diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent, et vice-versa. Les hausses et les baisses seront habituellement plus importantes pour les titres à revenu fixe à long terme que pour ceux à court terme.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que les placements d'un Fonds ne puissent pas être facilement convertis en trésorerie lorsque nécessaire. Les Fonds conservent généralement suffisamment de liquidités pour couvrir les charges et répondre aux demandes de rachat de parts en investissant principalement dans des titres liquides. Toutefois, pour répondre à une demande inattendue et importante de rachats de parts, les Fonds pourraient devoir se départir de placements dans des conditions qui ne sont pas optimales. Pour gérer la liquidité globale des Fonds et leur permettre de respecter leurs obligations, les actifs des Fonds sont principalement investis dans des titres négociés sur des marchés actifs et qui peuvent, selon le gestionnaire, être facilement vendus sur le marché dans des circonstances normales.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec les Fonds. Pour mieux gérer le risque de crédit des Fonds, le gestionnaire surveille attentivement la solvabilité et la solidité opérationnelle des contreparties qui effectuent des opérations au nom des Fonds. En général, plus la notation du crédit des titres d'une société est élevée, moins il est probable que l'émetteur ne respecte pas ses obligations.

Les notations du crédit des actions privilégiées sont obtenues de Dominion Bond Rating Services, de Moody's et de Standard & Poor's. Une notation de P1 correspond à un titre de grande qualité émis par une entité présentant d'excellents résultats et une bonne situation financière. Une notation de P2 correspond à un titre de qualité satisfaisante. La protection des dividendes et du capital par la société reste considérable, mais ses résultats, sa situation financière et ses ratios de couverture sont inférieurs à ceux d'une entreprise dont la notation est de P1. Une notation de P3 correspond à un titre de qualité adéquate. Une notation de P4 correspond à un titre de qualité spéculative. La protection des dividendes et du capital par la société est considérée encore comme acceptable, mais elle est plus vulnérable aux changements défavorables de la situation financière et économique, et pourrait être exposée à d'autres conditions défavorables qui nuisent à la protection de la dette.

Pour les Fonds qui investissent dans des titres à revenu fixe, les notations du crédit sont obtenues de Standard & Poor's, de Moody's et de Fitch Ratings Service Inc. Une notation de AAA correspond à la qualité la plus élevée et à un risque minimal, alors qu'une notation de AA correspond à une qualité élevée et un risque de crédit très faible. Les obligations notées A sont considérées comme étant de qualité moyenne-supérieure et comportent un risque de crédit faible. Les obligations notées BBB comportent un risque de crédit modéré. Elles sont considérées comme étant de qualité moyenne. Bien que considérées de la catégorie investissement, ces obligations pourraient présenter des caractéristiques spéculatives. Les obligations notées BB sont spéculatives. Elles sont considérées comme étant juste en deçà de la catégorie investissement. Une notation B indique que le risque de défaillance est important, mais qu'une marge de sécurité limitée subsiste. Les obligations ayant reçu une notation inférieure à B sont hautement spéculatives.

Les notations du papier commercial et des titres de créance à court terme sont fournies par Dominion Bond Rating Services. Une notation de R-1 (élevé) est considérée comme la qualité de crédit et la capacité de remboursement en temps opportun des obligations à court terme les plus élevées. Une notation de R-1 (moyen) indique une qualité de crédit supérieure et une forte capacité de remboursement. Une notation de R-1 (faible) correspond à un titre de qualité adéquate. Une notation de R-2 (élevé) indique une capacité satisfaisante de remboursement en temps opportun des obligations à court terme, tandis qu'une notation de R-2 (moyen) indique une capacité incertaine de remboursement en temps opportun. Les obligations à court terme notées R-2 (faible) présentent une faible capacité de remboursement en temps opportun. Les obligations à court terme notées R-3 se situent dans la fourchette inférieure de la qualité de crédit adéquate et indiquent une capacité de paiement des obligations à leur échéance. Les obligations à court terme assorties de cette note peuvent être vulnérables aux événements futurs et la certitude de respecter ces obligations pourrait être atténuée par divers événements. Une notation de R-4 indique une qualité de crédit spéculative et une capacité de remboursement incertaine. Les obligations à court terme notées R-5 ou moins indiquent une qualité de crédit hautement spéculative et un degré élevé d'incertitude quant au remboursement.

Compensation des instruments financiers

Le risque de perte lié au risque de crédit des contreparties d'un Fonds sur les opérations de gré à gré sur dérivés est généralement limité au total du gain latent compensé par toute garantie financière détenue par le Fonds. Le Fonds tente d'atténuer le risque de contrepartie en concluant seulement des accords avec des contreparties qu'il estime ont les ressources financières pour respecter leurs obligations et en surveillant la stabilité financière de ces contreparties. Aux fins de la présentation de l'information financière, les actifs et passifs financiers sont compensés lorsque les Fonds bénéficient d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'ils ont l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les Fonds concluent diverses conventions-cadres de compensation ou des conventions semblables qui ne répondent pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière.

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Au 31 décembre 2024 et pour les périodes telles que présentées dans les états financiers (note 1)

Dans le but de mieux définir leurs droits contractuels et d'obtenir des garanties pouvant les aider à réduire leur risque de contrepartie, les Fonds peuvent conclure une convention-cadre régie par l'International Swaps and Derivatives Association, Inc. ou une entente similaire avec leurs contreparties.

Risques liés aux actifs numériques

Les Fonds peuvent investir dans d'autres fonds d'investissement (les « fonds sous-jacents »). Le FNB des cryptomonnaies Evolve investit dans le FNB bitcoin Evolve (auparavant, le « FNB Bitcoin ») et le FNB ether Evolve (auparavant, le « FNB Ether ») (ensemble, les « fonds sous-jacents » en ce qui concerne le FNB des cryptomonnaies Evolve), chacun étant un fonds d'investissement actuellement géré par le gestionnaire, investissant dans les cryptomonnaies bitcoin et ether, respectivement. Les activités des fonds sous-jacents peuvent les exposer et, par conséquent, exposer le FNB des cryptomonnaies Evolve, à divers risques liés à leurs stratégies de placement, à leurs actifs numériques et les marchés où ils investissent. Le gestionnaire cherche à minimiser les effets défavorables possibles de ces risques sur le rendement du FNB des cryptomonnaies Evolve en embauchant des gestionnaires de portefeuille professionnels et chevronnés, en effectuant un suivi quotidien des positions du FNB des cryptomonnaies Evolve et de l'évolution du marché.

Les risques importants qui s'appliquent au FNB des cryptomonnaies Evolve sont décrits ci-dessous. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les états financiers des fonds sous-jacents disponibles gratuitement, sur demande, en composant le 1-844-370-4884, en nous écrivant à Evolve Funds Group Inc., 40 King Street West, Suite 3404, Toronto (Ontario) M5H 3Y2, ou encore en visitant notre site Web, à l'adresse www.evolveetfs.com, ou celui de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com.

Risque de spéculation

Un placement dans le bitcoin et l'ether est spéculatif, les cours sont volatils et les mouvements du marché sont difficiles à prévoir. L'offre et la demande pour le bitcoin et l'ether peuvent changer rapidement et sont touchées par divers facteurs, notamment la réglementation et les tendances économiques générales.

Risque de garde et risque de perte

Cidel Trust Company (le « dépositaire ») agit à titre de dépositaire de l'actif des fonds sous-jacents aux termes de la convention de dépôt. Coinbase Custody Trust Company, LLC (le « sous-dépositaire ») agit à titre de sous-dépositaire à l'égard des actifs numériques des fonds sous-jacents.

Il existe un risque que les avoirs en actifs numériques des fonds sous-jacents, en totalité ou en partie, soient perdus, volés, détruits ou inaccessibles, potentiellement en raison de la perte ou le vol des clés privées détenues par le sous-dépositaire associées aux adresses publiques qui détiennent les actifs numériques des fonds sous-jacents ou de la destruction du matériel de stockage. Les fonds sous-jacents ont adopté des procédures de sécurité visant à protéger leurs actifs, mais rien ne garantit que ces procédures réussiront à prévenir une telle perte, un tel vol ou une telle restriction d'accès.

Si le sous-dépositaire fait faillite ou manque par ailleurs à ses obligations en raison de difficultés financières, la valeur du placement d'un investisseur dans les parts du FNB des cryptomonnaies Evolve pourrait diminuer. Un fonds sous-jacent peut subir des retards importants dans l'obtention d'un recouvrement dans le cadre d'une faillite ou d'une autre procédure de restructuration. Un fonds sous-jacent pourrait n'obtenir qu'un recouvrement limité ou pourrait n'obtenir aucun recouvrement dans ces circonstances.

Le sous-dépositaire réside à l'extérieur du Canada et ses actifs, en totalité ou en grande partie, sont situés à l'extérieur du Canada. Par conséquent, il pourrait être difficile pour quiconque, y compris les fonds sous-jacents, de faire valoir des droits contre le sous-dépositaire au Canada. Les fonds sous-jacents ont déposé un engagement auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes selon lequel, alors qu'ils demeureront des émetteurs assujettis, ils obtiendront du sous-dépositaire un rapport SOC 1 de type 2 et un rapport SOC 2 de type 2, soit une autorisation écrite permettant au sous-dépositaire des fonds sous-jacents de tester ses contrôles.

Risque de perturbation d'Internet

Une perturbation importante de la connectivité Internet pourrait perturber les activités des réseaux Bitcoin et Ethereum jusqu'à ce qu'elle soit résolue, et elle pourrait avoir une incidence défavorable sur le cours du bitcoin ou de l'ether.

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Au 31 décembre 2024 et pour les périodes telles que présentées dans les états financiers (note 1)

Risque lié à la cybersécurité

Le risque lié à la cybersécurité est le risque de préjudice, de perte et de responsabilité découlant d'une défaillance ou d'une atteinte aux systèmes informatiques. Les pannes ou violations des systèmes informatiques (les « incidents de cybersécurité ») peuvent être causées par des attaques délibérées ou des événements involontaires et peuvent provenir de sources externes ou internes. Les cyberattaques délibérées comprennent, mais sans s'y limiter, l'accès non autorisé aux systèmes numériques à des fins de détournement d'actifs ou d'informations sensibles, de corruption de données, de matériel ou de systèmes, ou de perturbation des activités. Les principaux risques pour les fonds sous-jacents découlant d'un incident de cybersécurité comprennent la perturbation des activités, l'atteinte à la réputation, la divulgation de renseignements confidentiels, l'imposition de sanctions réglementaires, les frais de conformité supplémentaires associés aux mesures correctives et la perte financière. Le FNB des cryptomonnaies Evolve et ses porteurs de parts pourraient en subir les contrechocs.

Risque de volatilité

La valeur du bitcoin et de l'ether a toujours été très volatile. Les marchés du bitcoin et de l'ether sont sensibles aux faits nouveaux et, comme les volumes ne sont pas encore parvenus à maturité, tout changement important dans l'humeur du marché peut provoquer de grandes variations de volume et des fluctuations de cours subséquentes. La valeur des bitcoins et des ethers détenus par les fonds sous-jacents pourrait chuter rapidement au cours de périodes futures, notamment à zéro.

Risque d'attaques malveillantes sur le réseau

Les réseaux d'actifs numériques, y compris les réseaux Bitcoin et Ethereum, sont soumis au contrôle d'entités qui s'accaparent une partie importante de la puissance de traitement des réseaux ou d'un nombre important de développeurs essentiels à l'exploitation et à la maintenance de ces réseaux d'actifs numériques.

Les réseaux Bitcoin et Ethereum sont périodiquement soumis à des attaques par déni de service distribué visant à obstruer la liste des transactions tabulées par les mineurs de bitcoins ou les valideurs d'ethers, ce qui peut ralentir la confirmation des transactions authentiques. Un autre moyen d'effectuer une attaque serait de faire en sorte qu'un grand nombre de mineurs de bitcoins ou de valideurs d'ethers soient mis hors ligne de manière à ce que l'ajustement algorithmique de la difficulté de minage prenne un certain temps, ce qui retarderait le temps de création de blocs et, par conséquent, le temps de confirmation des transactions. Par le passé, ces situations n'ont pas causé de retards importants ni entraîné de problèmes systémiques importants.

De plus, la cryptographie sous-jacente au bitcoin ou à l'ether pourrait s'avérer défectueuse ou inefficace, ou les avancées mathématiques et/ou technologiques, y compris les avancées en informatique numérique, géométrie algébrique et informatique quantique, pourraient rendre cette cryptographie inefficace. Dans tous les cas, une personne malveillante pourrait être en mesure de voler les actifs numériques des fonds sous-jacents, ce qui aurait une incidence défavorable sur un placement dans les parts. Même si l'actif numérique touché n'est pas le bitcoin ou l'ether, une atténuation de la confiance dans le code source ou la cryptographie sous-jacent aux actifs numériques pourrait généralement avoir une incidence défavorable sur la demande de bitcoins et d'ethers et, par conséquent, avoir une incidence défavorable sur la valeur liquidative du FNB des cryptomonnaies Evolve et sur un placement dans les parts.

Risque de diminution de la demande

Un concurrent du bitcoin ou de l'ether qui gagne en popularité et qui augmente sa part de marché pourrait précipiter une réduction de la demande, de l'utilisation et du prix du bitcoin ou de l'ether, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la valeur liquidative du FNB des cryptomonnaies Evolve et un placement dans les parts. De même, la demande de bitcoins ou d'ethers et le cours du bitcoin ou de l'ether pourraient être réduits par la concurrence menée par les principaux acteurs dans les domaines des cartes de crédit et des paiements, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la valeur liquidative du FNB des cryptomonnaies Evolve et sur un placement dans les parts.

Bien que le réseau Ethereum soit aujourd'hui l'une des chaînes de blocs les plus utilisées par les développeurs, d'autres protocoles de couche 1 pourraient naître et potentiellement dépasser le réseau Ethereum en tant que chaîne de blocs de prédilection pour les développeurs, ce qui aurait des répercussions négatives sur l'utilisation et l'activité du réseau et le cours de l'ETH.

Risque de réglementation

La réglementation du bitcoin et de l'ether à l'échelle mondiale continue d'évoluer et pourrait restreindre l'utilisation du bitcoin ou de l'ether ou avoir une incidence sur la demande de bitcoins ou d'ethers à l'avenir. La Securities and Exchange Commission (la « SEC ») des États-Unis et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières considèrent généralement le bitcoin et l'ether comme des marchandises, mais elles n'ont pas fait de déclaration officielle concernant sa classification. L'Union européenne, la Russie et le Japon ont décidé de traiter le bitcoin et l'ether comme une monnaie aux fins de l'impôt. Bien que la réglementation du bitcoin et de l'ether continue d'évoluer, le gestionnaire estime peu probable qu'un contexte réglementaire hostile se développe. Il estime au contraire que la réglementation suscitera de l'innovation et qu'elle conférera une protection supplémentaire aux utilisateurs du bitcoin ou de l'ether.

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Au 31 décembre 2024 et pour les périodes telles que présentées dans les états financiers (note 1)

4. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Frais d'administration

Chaque Fonds versera au gestionnaire les frais d'administration indiqués dans le tableau suivant en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne des parts du Fonds afin d'acquitter les frais engagés dans le cadre des activités quotidiennes des Fonds. Les frais d'administration indiqués ci-dessous sont les mêmes pour l'ensemble des catégories d'un Fonds, le cas échéant. Les frais d'administration, majorés des taxes applicables, seront cumulés quotidiennement et seront payés chaque mois à terme échu. Les frais d'administration sont les mêmes pour l'ensemble des catégories d'un Fonds.

Voici les taux des frais d'administration qui s'appliquent à chaque Fonds :

Nom du Fonds	Frais d'administration (taux annuel) (%)
Fonds Actif actions privilégiées canadiennes Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds Actif titres à revenu fixe et approche fondamentale Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds Actif titres à revenu fixe mondiaux Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds indiciel innovation automobile Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds indiciel cybersécurité Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds indiciel innovation Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
FNB indiciel jeux électroniques Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds Rendement amélioré de sociétés mondiales de soins de santé Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds Rendement amélioré de banques américaines Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
FNB indiciel Rendement amélioré du secteur mondial des matériaux et des mines Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds Chefs de file du futur Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds Compte d'épargne à intérêt élevé	0,00 % de la valeur liquidative
Fonds indiciel infonuagique Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
FNB indiciel FANGMA Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
FNB des cryptomonnaies Evolve	0,00 % de la valeur liquidative
FNB Rendement amélioré de banques européennes Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds indiciel Rendement amélioré des banques et assureurs vie canadiens Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds Compte d'épargne à intérêt élevé en dollars américains	0,00 % de la valeur liquidative
Fonds rendement amélioré S&P 500® Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds rendement amélioré S&P/TSX 60 Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds de gestion de trésorerie supérieur	0,05 % de la valeur liquidative

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Au 31 décembre 2024 et pour les périodes telles que présentées dans les états financiers (note 1)

Voici les taux des frais d'administration qui s'appliquent à chaque fonds sous-jacent : (suite)

Nom du Fonds	Frais d'administration (taux annuel) (%)
Fonds de gestion de trésorerie supérieur en dollars américains	0,05 % de la valeur liquidative
Fonds indiciel NASDAQ Technologie Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds indiciel rendement amélioré NASDAQ Technologie Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds rendement amélioré d'obligations Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds d'intelligence artificielle Evolve	0,25 % de la valeur liquidative
Fonds indiciel rendement amélioré services publics canadiens Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds rendement amélioré d'obligations canadiennes global Evolve	0,15 % de la valeur liquidative

Frais de gestion

Chaque Fonds versera au gestionnaire les frais de gestion indiqués dans le tableau suivant en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne des parts des Fonds. Le gestionnaire, agissant en sa capacité de gestionnaire des Fonds, gère les activités quotidiennes de chaque Fonds, dont la négociation d'ententes avec des fournisseurs de services et la préparation de rapports destinés aux porteurs de parts et aux autorités en valeurs mobilières. Les frais de gestion, majorés des taxes applicables, seront cumulés quotidiennement et seront payés chaque mois à terme échu. À l'occasion, le gestionnaire peut, à son gré, renoncer à une partie ou à la totalité des frais de gestion imposés à tout moment. Les charges à payer au gestionnaire et à recevoir à l'égard des charges renoncées sont présentées à l'état de la situation financière.

Voici les taux des frais de gestion qui s'appliquent aux catégories respectives de chaque Fonds :

Nom du Fonds	Catégorie	Frais de gestion (taux annuel) (%)
Fonds Actif actions privilégiées canadiennes Evolve	Parts de FNB non couvertes	0,65 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie A	1,40 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie F	0,65 % de la valeur liquidative
Fonds Actif titres à revenu fixe et approche fondamentale Evolve	Parts de FNB non couvertes	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie A	1,20 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie F	0,45 % de la valeur liquidative
Fonds Actif titres à revenu fixe mondiaux Evolve	Parts de FNB couvertes	0,65 % de la valeur liquidative
	Parts couvertes de catégorie A	1,40 % de la valeur liquidative
	Parts couvertes de catégorie F	0,65 % de la valeur liquidative
Fonds indiciel innovation automobile Evolve	Parts de FNB couvertes	0,40 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes	0,40 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	0,40 % de la valeur liquidative

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Au 31 décembre 2024 et pour les périodes telles que présentées dans les états financiers (note 1)

Voici les taux des frais de gestion qui s'appliquent aux catégories respectives de chaque Fonds : (suite)

Nom du Fonds	Catégorie	Frais de gestion (taux annuel) (%)
Fonds indiciel cybersécurité Evolve	Parts couvertes de catégorie A	1,40 % de la valeur liquidative
	Parts couvertes de catégorie F	0,40 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB couvertes	0,40 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes	0,40 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	0,40 % de la valeur liquidative
Fonds indiciel innovation Evolve	Parts couvertes de catégorie A	1,40 % de la valeur liquidative
	Parts couvertes de catégorie F	0,40 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB couvertes	0,40 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	0,40 % de la valeur liquidative
	Parts couvertes de catégorie A	1,40 % de la valeur liquidative
FNB indiciel jeux électroniques Evolve	Parts couvertes de catégorie F	0,40 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB couvertes	0,70 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts couvertes de catégorie A	1,45 % de la valeur liquidative
Fonds Rendement amélioré de sociétés mondiales de soins de santé Evolve	Parts couvertes de catégorie F	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB couvertes	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts couvertes de catégorie A	1,45 % de la valeur liquidative
Fonds Rendement amélioré de banques américaines Evolve	Parts couvertes de catégorie F	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB couvertes	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB couvertes	0,60 % de la valeur liquidative
FNB indiciel Rendement amélioré du secteur mondial des matériaux et des mines Evolve	Parts de FNB non couvertes	0,60 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB couvertes	0,75 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes	0,75 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	0,75 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes	0,15 % de la valeur liquidative
Fonds Compte d'épargne à intérêt élevé	Parts de FNB non couvertes	0,15 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie A	0,40 % de la valeur liquidative

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Au 31 décembre 2024 et pour les périodes telles que présentées dans les états financiers (note 1)

Voici les taux des frais de gestion qui s'appliquent aux catégories respectives de chaque Fonds : (suite)

Nom du Fonds	Catégorie	Frais de gestion (taux annuel) (%)
	Parts non couvertes de catégorie F	0,15 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie I	Négociable
Fonds indiciel infonuagique Evolve	Parts de FNB couvertes	0,60 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes	0,60 % de la valeur liquidative
FNB indiciel FANGMA Evolve	Parts de FNB couvertes	0,40 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes	0,40 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	0,40 % de la valeur liquidative
FNB des cryptomonnaies Evolve	Parts de FNB non couvertes	0,00 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	0,00 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie A	1,00 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie F	0,00 % de la valeur liquidative
FNB Rendement amélioré de banques européennes Evolve	Parts de FNB couvertes	0,60 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes	0,60 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	0,60 % de la valeur liquidative
Fonds indiciel Rendement amélioré des banques et assureurs vie canadiens Evolve	Parts de FNB non couvertes	0,60 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie A	1,60 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie F	0,60 % de la valeur liquidative
Fonds Compte d'épargne à intérêt élevé en dollars américains	Parts de FNB non couvertes	0,15 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie A	0,40 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie F	0,15 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie I	Négociable
Fonds rendement amélioré S&P 500® Evolve	Parts de FNB couvertes	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie A	1,45 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie F	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie H	0,30 % de la valeur liquidative

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Au 31 décembre 2024 et pour les périodes telles que présentées dans les états financiers (note 1)

Voici les taux des frais de gestion qui s'appliquent aux catégories respectives de chaque Fonds : (suite)

Nom du Fonds	Catégorie	Frais de gestion (taux annuel) (%)
Fonds rendement amélioré S&P/TSX 60 Evolve	Parts de FNB non couvertes	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie A	1,45 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie F	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie H	0,30 % de la valeur liquidative
Fonds de gestion de trésorerie supérieur	Parts de FNB non couvertes	0,20 % de la valeur liquidative*
	Parts non couvertes de catégorie A	0,45 % de la valeur liquidative*
	Parts non couvertes de catégorie F	0,20 % de la valeur liquidative*
Fonds de gestion de trésorerie supérieur en dollars américains	Parts de FNB non couvertes	0,20 % de la valeur liquidative**
	Parts non couvertes de catégorie A	0,45 % de la valeur liquidative**
	Parts non couvertes de catégorie F	0,20 % de la valeur liquidative**
Fonds indiciel NASDAQ Technologie Evolve	Parts de FNB couvertes	0,25 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes	0,25 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	0,25 % de la valeur liquidative
	Parts couvertes de catégorie A	1,25 % de la valeur liquidative
	Parts couvertes de catégorie F	0,25 % de la valeur liquidative
Fonds indiciel rendement amélioré NASDAQ Technologie Evolve	Parts de FNB couvertes	0,50 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes	0,50 % de la valeur liquidative
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	0,50 % de la valeur liquidative
	Parts couvertes de catégorie A	1,50 % de la valeur liquidative
	Parts couvertes de catégorie F	0,50 % de la valeur liquidative
Fonds rendement amélioré d'obligations Evolve	Parts de FNB couvertes	0,45 % de la valeur liquidative***
	Parts de FNB non couvertes	0,45 % de la valeur liquidative***
	Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains	0,45 % de la valeur liquidative***
	Parts couvertes de catégorie A	1,20 % de la valeur liquidative***

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Au 31 décembre 2024 et pour les périodes telles que présentées dans les états financiers (note 1)

Voici les taux des frais de gestion qui s'appliquent aux catégories respectives de chaque Fonds : (suite)

Nom du Fonds	Catégorie	Frais de gestion (taux annuel) (%)
	Parts couvertes de catégorie F	0,45 % de la valeur liquidative***
Fonds d'intelligence artificielle Evolve	Parts de FNB couvertes	0,60 % de la valeur liquidative***
Fonds indiciel rendement amélioré services publics canadiens Evolve	Parts de FNB non couvertes	0,60 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie A	1,60 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie F	0,60 % de la valeur liquidative
Fonds rendement amélioré d'obligations canadiennes global Evolve	Parts de FNB non couvertes	0,45 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie A	1,20 % de la valeur liquidative
	Parts non couvertes de catégorie F	0,45 % de la valeur liquidative

*Le gestionnaire a renoncé aux frais de gestion des parts de FNB non couvertes et des parts non couvertes de catégorie F du Fonds du 2 février au 30 juin 2024. Le gestionnaire a réduit les frais de gestion des parts non couvertes de catégorie A du Fonds à hauteur de la commission de suivi payable au courtier d'un porteur de parts du 2 février 2024 au 30 juin 2024. Les frais de gestion annuels effectifs des parts non couvertes de catégorie A du Fonds sont de 0,25 %.

**Le gestionnaire a renoncé aux frais de gestion des parts de FNB non couvertes et des parts non couvertes de catégorie F du Fonds du 2 février au 30 juin 2024. Le gestionnaire a réduit les frais de gestion des parts non couvertes de catégorie A du Fonds à hauteur de la commission de suivi payable au courtier d'un porteur de parts du 2 février 2024 au 30 juin 2024. Les frais de gestion annuels effectifs des parts non couvertes de catégorie A du Fonds sont de 0,25 %.

***Le gestionnaire a renoncé aux frais de gestion des parts de FNB couvertes et non couvertes, des parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains et des parts couvertes de catégorie F du Fonds, depuis la création du Fonds jusqu'au 31 mars 2024. Le gestionnaire a réduit les frais de gestion des parts couvertes de catégorie A du Fonds à hauteur de la commission de suivi payable au courtier d'un porteur de parts, depuis la création du Fonds jusqu'au 31 mars 2024. Les frais de gestion annuels effectifs des parts couvertes de catégorie A du Fonds sont de 0,75 %.

5. PARTS RACHETABLES

Chaque Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts rachetables, transférables, dont chacune représente une participation indivise égale dans l'actif net de ce Fonds.

Toutes les parts d'un Fonds accordent des droits et des privilèges égaux. Chaque part entière donne droit à une voix à toutes les assemblées des porteurs de parts et confère le droit aux porteurs de parts de participer à parts égales à toutes les distributions effectuées par chaque Fonds en leur faveur, sauf les distributions de frais de gestion, mais y compris les distributions de résultat net, de gains en capital nets réalisés et toute distribution effectuée à la dissolution des Fonds. Toute distribution spéciale payable sous forme de parts de chaque Fonds fera augmenter le prix de base rajusté global des parts d'un porteur de parts. Immédiatement après le versement d'une telle distribution spéciale sous forme de parts, le nombre de parts en circulation de chaque Fonds sera automatiquement regroupé de façon à ce que le nombre de parts en circulation soit égal au nombre de parts en circulation immédiatement avant cette distribution, sauf dans le cas d'un porteur de parts non résident dans la mesure où l'impôt doit être retenu à l'égard de la distribution. Seules des parts entièrement libérées et non susceptibles d'appel subséquent sont émises.

Les parts d'un FNB Evolve peuvent être achetées et vendues à une bourse désignée. Toutefois, n'importe quel jour de Bourse, les porteurs de parts de FNB peuvent également échanger le nombre prescrit de parts (ou un multiple intégral de celui-ci) contre des paniers de titres ou une somme au comptant à un prix de rachat par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts applicables à la TSX (ou à la Bourse où sont négociées les parts du Fonds qui font l'objet du rachat), sous réserve d'un prix de rachat maximal par part égal à la valeur liquidative par part le jour de prise d'effet du rachat. Le droit de faire racheter des parts des Fonds peut être suspendu sur approbation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Au 31 décembre 2024 et pour les périodes telles que présentées dans les états financiers (note 1)

Les opérations sur parts des Fonds sont présentées dans les notes complémentaires aux états financiers propres au Fonds. La contrepartie versée à l'achat des parts de lancement des Fonds consiste généralement en une contribution en nature d'un portefeuille désigné de titres de capitaux propres constituant une représentation de l'échantillonnage du portefeuille des titres compris dans l'indice sous-jacent du Fonds en cause et un montant au comptant. Les investisseurs qui souscrivent ou qui font racheter des parts de lancement peuvent se voir imposer des frais liés à l'opération d'achat et à l'opération de rachat pour compenser le coût des transferts et les autres coûts de transaction associés à l'émission et au rachat des parts de lancement.

Les parts émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital des Fonds. Les Fonds ne sont pas assujettis à des exigences externes en matière de capital et ne font pas l'objet, au-delà de celles énoncées dans les prospectus des Fonds, de restrictions d'ordre juridique sur l'émission, le rachat ou la revente d'actions rachetables. Le capital reçu par chaque Fonds est géré de manière à ce que chaque Fonds atteigne ses objectifs de placement, tout en maintenant des liquidités suffisantes pour répondre aux rachats demandés par les porteurs de parts.

La variation du nombre de parts émises et en circulation des Fonds peut être trouvée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

6. IMPÔTS

Les Fonds sont admissibles ou prévoient d'être admissibles à titre de fiducies de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital des Fonds sont présentées dans les notes complémentaires aux états financiers propres au Fonds, le cas échéant. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et servir à réduire les gains en capital réalisés futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées sur une période maximale de vingt ans et utilisées pour réduire le résultat net futur et les gains en capital futurs. Certains pays peuvent exiger des Fonds qu'ils effectuent des retenues d'impôt sur le revenu de placement et les gains en capital. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

À l'occasion, les distributions des Fonds dépasseront le produit de placement net et les gains en capital imposables réalisés par les Fonds. Dans la mesure où l'excédent n'est pas désigné par les Fonds comme un revenu aux fins de l'impôt canadien et imposable pour les porteurs de parts rachetables, cette distribution excédentaire constitue un remboursement de capital et n'est pas immédiatement imposable pour les porteurs de parts.

7. ENTITÉS STRUCTURÉES

Les Fonds peuvent investir dans d'autres fonds sous-jacents. Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs ou d'actifs numériques, selon le cas, conformément aux objectifs de placement du Fonds, afin de dégager un rendement sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital pour ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités principalement au moyen de l'émission de parts, lesquelles sont remboursables au gré du porteur et lui donnent droit à une quote-part de l'actif net du fonds sous-jacent. La participation des Fonds dans un fonds sous-jacent, détenue sous forme de parts remboursables, est présentée dans l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, laquelle représente l'exposition maximale du Fonds à ces placements. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont incluses dans les produits de l'état du résultat global. Les gains et pertes nets réalisés, ainsi que les variations des gains et pertes latents liés aux fonds sous-jacents sont aussi inclus dans l'état du résultat global. Les Fonds n'apportent aucun soutien financier ou autre soutien additionnel important aux fonds sous-jacents.



Fonds rendement amélioré d'obligations Evolve